

N/REF : 24/09/2025 12H02 C:004408 I:06061

V/Appel du Mercredi 24/09/2025 a 12H02

RESIDENCE DOMITYS

**9 RUE ROGER HENRY GUERRAND
35000 RENNES**

IMMEUBLE : RESIDENCE DOMITYS
9 RUE ROGER HENRY GUERRAND
35000 RENNES

Rennes, le

20 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 9 HENRI GUERRAND - DEMANDER PATRICE A L'ACCUEIL

MOTIF : DÉBOUCHAGE DE L'URINOIR DANS L'ESPACE COMMUN

Donneur d'ordre : M. ; CORMIER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

INTERVENTION DU 24/09

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

TENTATIVE DE DÉBOUCHAGE : NON CONCLUANT

PRÉCONISATION : PRÉVOIR DE DÉMONTER LES URINOIRS ET LES SIPHONS DES
LAVABOS

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 26/09

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

COUPURE D'EAU

DEPOSE URINOIR

DEBOUCHAGE DU RÉSEAU A L'AIDE DU FURET ET DU K9

ÉCOULEMENT RENDU MAIS FAIBLEMENT

REPOSE URINOIR

TENTATIVE D'ACCÈS À LA CANALISATION EN SOUS SOL

FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

REMARQUE : PRÉVOIR PLAN POUR POURSUITE INTERVENTION, LE TECHNICIEN QUE
ÉTAIT SUR PLACE DOIT REVENIR VERS NOUS.

INTERVENTION DU 01/10

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

TENTATIVE DE DÉBOUCHAGE : DÉBOUCHAGE NON CONCLUANT, IMPOSSIBILITÉ
D'ATTEINDRE LA CANALISATION DES URINOIRS CHEZ LES HOMMES EN PASSANT PAR
LES SOUS SOLS. IMPOSSIBLE DE PASSER LA HAUTE PRESSION CAR CANALISATION
TROP PETITE

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 10/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DÉBOUCHAGE CANALISATION URINOIR ET LAVABO
REMARQUE : PRÉSENCE DE CALCAIRE
UTILISATION D'UN APPAREIL SPÉCIFIQUE DE DÉBOUCHAGE
ÉCOULEMENT OK
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 10/10/25 à 10H06 M. CORMIER
MG LCOMPTER Email envoyé le 01/10/25 à 12H04 M. ; CORMIER
LE LCOMPTER Email envoyé le 29/09/25 à 11H34 M. ; CORMIER
AT LGESTION Email envoyé le 25/09/25 à 10H10 M. ; CORMIER
2509 : BONJOUR, PRÉVOIR DE DÉMONTER L'URINOIR ET SIPHONS DES LAVABOS
AFIN DE POUVOIR RÉALISER LE DÉBOUCHAGE. DANS L'ATTENTE.
Suite a donner : OUI. Le 26/09/2025 à 16:50
Suite a donner : OUI. Le 01/10/2025 à 10:07

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.
Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique
Vérification du bon écoulement du réseau.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.
Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Déb.Hte Pression a l'heure + dépl.	1	163,64	327,28
3,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 26/09	2	69,24	207,72
2,00	Ff Déb.Hte Pression a l'heure + dépl.	3	163,64	327,28
1,00	Ff Déb.Hte Pression 1h30+Dépl.	4	245,46	245,46
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 10/10	6	69,24	69,24
3,00	Ff Déb.Hte Pression a l'heure + dépl.	50	163,64	490,92
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 01/10	51	69,24	138,48
TOTAL H.T.				1806,38
T.V.A. a 10,00%				180,63
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1987,01</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.